## DE NANTES.

### Arrivée de Navires.

Du 23 au 30 Décembre 1768, il eſt entré dans ce Port 21 Navires François & 5 Etrangers; ſçavoir, des François; le *Saint Caſt* de 330 tonneaux, Capitaine *Leheudé*, venant des Cayes avec 307 bariques de ſucre brut, 147 bariques 10 quarts de ſucre terré & tête, 31 futailles d'indigo, 8 futailles de café, 75 balles & ballots de coton, 200 cuirs ſecs en poil, 7 madriers d'acajou, 3 caves de ſyrop, 2 barils de confitures; le *Pere de Famille* de 105 tonneaux, Capitaine *Pierre Brechard*; l'*Aimable Marguerite* de 105 tonneaux, Capitaine *Pierre Raffin*; le *Saint Nicolas* de 105 tonneaux, Capitaine *Nicolas Broſſart*, venant tous trois du Banc de Terre Neuve, les deux premiers à la conſignation de M. *Millet*, chargés de 13100 morues vertes au grand cent & 3 bariques d'huile de morue; le troiſiéme à la conſignation de MM. *Hamart* & *Lamaigniere*, chargé de 6400 morues vertes au grand cent & 2 bariques d'huile de morue; la *Conciliation* de 120 tonneaux, Capitaine *Louis Duhamel*, venant de Lisbonne avec figues, huile de baleine, oranges & citrons; la *Famille*, Capitaine *Michel Chateriou*, venant de Croix de vie; le *Jean Alexis*, Capitaine *Pierre Renou*; le *Saint Marc*, Capitaine *Noel Angaud*, venant tous deux de Bouin; les *Deux Henriettes*, Capitaine *Louis Gatineau*, venant de Noirmoutiers; le *Saint Louis*, Capitaine *Jean Boucard*, venant de la Plaine chargés tous de 162 tonn. de froment; la *Favorite*, Cap. *Pierre Reynaud*, venant de Catalogne avec eau-de-vie & 15 demi-pipes de vin; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Adrien*, venant de l'Iſle de Ré avec 31 tonneaux de vin, & peaux de veaux ſalées; le *Saint Jean*, Capitaine *Charles Gautreau*; le *Hazard*, Capitaine *Louis Briſard*, venant tous deux de Bayonne avec réſine, morue ſeche & vin; la *Fortune*, Capitaine *François Berlamont*, venant de Dunkerque avec harengs blancs & autres, lin, huile de graine, morue verte, mercerie, quincaillerie, calemandre, camelot, toile à carreaux, fil blanc & platilles; le *Saint Pierre*, Capitaine *Jean Chameau*; le *Saint Jean*, Capit. *Louis la Clotte*, venant tous deux de Bordeaux avec cuiſſes d'oies, farine, fromage de Roquefort, anis verds & 63 tonneaux de vin; le *Diligent*, Capitaine *Joſeph Charon*; la *Reine des Anges*, Capitaine *Guillaume Charon*; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Stephan*; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Joſeph le Floch*, venant tous quatre de l'Orient chargés de marchandiſes de la Compagnie des Indes; des Etrangers; le *Dauphin*, Capitaine *Job Frans Hoogerwerf*, venant de Bruges avec huile de rabette, chandelles & fromages; les *Deux Freres*, Capitaine *Age Obbes*, venant d'Oſtende avec houblon, farine de bled noir & choux rouges; le *Jean Ruyter*, Capitaine *Fokke Geerds Ruyter*, venant de Saint Valery ſur leſt; la *Notre Dame de Begogne*, Capitaine *Jean Ange de Muſques*, venant de Bilbao avec laine, garence, fer en barres & vin; le *Mathie*, Capitaine *John Mathie*, venant de Barcelonne chargé d'eau-de-vie,

### Départ de Navires.

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, le *Courier de Galice*, Capitaine *François Coireau*, allant à Londres avec indigo, chataignes, noix & prunes; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean Pinet*, allant à Lisbonne chargé de feves; le *Courir de Bordeaux*, Capitaine *Bernard Turenne*, allant à Libourne chargé de feves; la *Conception*, Capitaine *Alexandre Croiſard*, allant à Bayonne avec ardoiſes & fayance, & à Saint Sébaſtien avec peaux de veaux corroyées, beurre, ſucre terré, toile & mouchoirs de Cholet, étamine & feves; le *Retrouvé*, Capitaine *Pierre Poireau*, allant à Dunkerque avec thé, vin d'Amont & vin Nantois; le *Jeune Jean*, Capitaine *Andries Wilſon*, allant à Bruges avec vin, café, chataignes, ſucre brut, cacao, ſyrop, prunes & terre à rafinerie

## DE BAYONNE.

### Exportation.

Du 18 au 25 Décembre 1768, il a été exporté de cette Ville par un Navire Hollandois, 4 Eſpagnols & 9 François, les marchandiſes ſuivantes; ſçav. pour *Middelbourg*, 80 tonn. de vin, 8 milliers de brai ſec, 25 traques d'avirons & 8 balles de regliſſe; pour *Bilbao*, 40 tonneaux de leſt en pierres; pour le *Ferol*, 860 ſacs de farines, 300 conques de feves, 400 conques de bled d'inde, 125 bariques de vin; pour la *Corogne*, 2400 conques de froment; pour *Cadix*, 8000 conques de feves; pour *Lisbonne*, 4800 conques de froment; pour *Porto* en Portugal, 3840 conques de froment; pour *Dunkerque*, 48 tonneaux de vin, 46 quintaux de brai & réſine & 20 balles de plumes d'oies; pour *Pont-l'Abbé*, 12 tonneaux de réſine, 1 tonneau & demi de brai & 300 planches de pin; pour *Nantes*, 226 milliers de réſine, 700 planches de pin, 100 barils de brai gras, 20 bariques de goudron.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.*

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

# GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1769. Du Mardi 24 Janvier.


## AGRICULTURE.

### EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 10 Janvier 1769.*

DEs perſonnes qui ſe piquent de connoiſſances en Agriculture, ont conſtamment avancé que ſi le prix du boiſſeau de froment étoit au-deſſous de 5 ſchellings, le Fermier ſe trouvoit dans l'impoſſibilité de payer ſes rentes, & par conſéquent expoſé à mourir de faim : cependant nous venons de voir le boiſſeau de froment à moins de 4 ſchellings & demi. Comment expliquer ce fait contradictoire à une opinion ſi généralement reçue ? Voici la ſolution de cette énigme. Bien des Particuliers, dont l'unique régle de conduite eſt un intérêt ſordide qui méconnoît tous les ſentimens d'humanité, après avoir entaſſé une grande quantité de grains dans leurs greniers, avec l'eſpoir de procurer la diſette, & d'en tirer parti quand elle ſeroit parvenue à ſon comble, ſe ſont vus obligés tout d'un coup, par l'abondance de notre derniere récolte, par la défenſe de l'exportation, & par celle de diſtiller le froment, à ouvrir leurs greniers, à porter leurs bleds au marché & à les vendre, non-ſeulement à un prix raiſonnable, mais même à perte, pour ſe mettre en état de ſatisfaire aux conditions des achats qu'ils avoient faits eux-mêmes.

La Société *des Arts, des Manufactures & du Commerce* eſt ſi attentive au bien public, qu'elle vient de charger le Comité d'Agriculture, tiré de ſon propre Corps, de chercher des moyens pour encourager les Cultivateurs à ſemer du bled le printemps prochain. Il eſt à préſumer que cette idée-là eſt venue à ce Corps ſi reſpectable, par la crainte dans laquelle on eſt que le temps pluvieux de l'automne derniere, c'eſt-à-dire, de la ſaiſon des ſemailles, n'influe ſur l'abondance de la récolte de l'année précédente. Ainſi, pour prévenir en quelque façon ces ſuites terribles, la Société va propoſer, à ce qu'on croit, un prix en faveur de celui qui enſemencera le printemps prochain la plus grande étendue de terrein en froment, & qui enſeignera en même temps la méthode dont il ſe ſera ſervi. Comme les pluies qui ſont tombées l'année paſſée ont dû néceſſairement pourrir & gâter une grande partie des ſemailles, & que cependant la pratique de ſemer du bled au printemps n'eſt pas aſſez répandue chez nous, il eſt très-à-propos de la faire connoître univerſellement. Bien des Fermiers, quand ils auront cette connoiſſance, ſe porteront volontiers à enſemencer de nouveau dans le printemps les champs qui ſe trouveront dans le cas que l'on redoute, ce qui leur épargnera à eux-mêmes une grande perte, & garantira le Royaume d'une nouvelle diſette.

Un Particulier de Foots-Cray a mis cinq acres de terre en navets-turneps, ſuivant la nouvelle méthode enſeignée par M. Villy de Sommerſet-Shire. Bien des perſonnes ont jugé que quoiqu'ils euſſent beaucoup ſouffert des inſectes, leur récolte a été la



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

meilleure du canton. La ſemence avoit été faite par deux rangées ſur des ſillons de cinq pieds, avec quatre pieds de diſtance entre chaque ſillon. Un *rod* quarré avoit produit le 15 de Décembre trois cents quarante-ſix livres peſant de ces navets, quoique la ſemence n'eût été en terre que depuis le 10 du mois d'Août. Il y a de ces navets turneps qui peſent chacun quinze livres & demie, & qui ont, depuis deux pieds juſqu'à deux pieds neuf pouces de circonférence. Des Cultivateurs s'imaginent que ſi ces terres avoient été enſemencées le 15 de Juillet, les navets auroient peſé vingt livres chacun.

*Prix du grain à Londres, le 13 Janvier 1769.*

| | *shillings.* |
|---|---|
| Le quarter de 544 liv. poids de Troye. | |
| De Froment ..... | 28 à 36 |
| De Drêche ..... | 22 à 26 |
| De Seigle ..... | 19 à 21 |
| D'Orge ..... | 15 à 18 |
| D'Avoine ..... | 12 à 16 |

Le quarter du meilleur froment étant à 36 shillings, c'eſt ſur le pied de 23 ℔ 2 ß 10 ₰ de France le ſeptier de Paris.

## OBSERVATIONS

*Sur la Marne. Extrait de M.* Wallerius.

Nous avons déja d'excellentes obſervations ſur cette terre & ſur les grands avantages qu'on peut en retirer. Nous croyons cependant devoir faire connoître à nos Lecteurs ce que Wallerius en dit comme Chymiſte & comme Agriculteur.

La marne, dit-il, eſt une terre compoſée en quelque ſorte d'argille & de chaux; elle participe par conſéquent de l'une & de l'autre. Toute eſpece de marne s'entr'ouvre & ſe défunit dans l'eau, & quelque dure qu'elle ſoit lorſqu'on la creuſe, elle ſe réduit à l'air en une pouſſiere très-menue, tantôt promptement, tantôt avec plus de lenteur. Elle a de commun avec l'argille d'attirer & de retenir l'eau, mais dans une moindre quantité. Si l'on calcine la marne, elle ſe reſſerre, mais elle attire enſuite plus fortement l'eau, & étant expoſée à l'air, elle ſe convertit en une eſpece de fine farine.

Si l'on fait un extrait chymique de la marne avec de l'eau, on n'en peut tirer aucun ſel ni aucune matiere graiſſe ou huileuſe. J'ai eſſayé, continue l'Auteur, de la cuire pendant long temps avec de l'eau, & après avoir filtré la décoction, elle n'a point changé la couleur du ſyrop de violette, ni précipité le mercure que l'eau-forte avoit diſſout; elle a ſeulement dépoſé, long-temps après, une petite quantité de mercure ſublimé, de couleur blanchâtre.

La marne ne rend, par la diſtillation, ni graiſſe ni huile, & l'eau, diſtillée avec la marne, ne participe point de ſa nature. La marne en général fermente avec toutes ſortes d'acides; elle les attire & les abſorbe, mais elle ne les détruit pas tout-à-fait; ces acides ne peuvent pas non-plus la diſſoudre entierement. On a eſſayé de mettre deux dragmes de marne dans deux onces d'eau-forte, on l'a fait cuire avec cette marne, & cependant elle n'a pu en diſſoudre douze grains. L'eau-forte retirée de deſſus la marne, & mêlée avec un ſel lexiviel, a fermenté; mais ce qui eſt reſté de la marne, après cette ſolution, paroiſſoit être, en le touchant, comme de la pouſſiere ou du ſable.

Toute marne diſſout la graiſſe & l'attire; c'eſt par cette raiſon qu'elle enleve les taches de graiſſe des habits.

Après ces obſervations chymiques, M. Wallerius examine pour quelles raiſons la marne contribue à la fertiliſation.

Ce n'eſt point, dit l'Auteur, par ſes propres principes, puiſqu'elle ne contient aucune graiſſe ni aucun ſel fertiliſant; mais elle y contribue en attirant l'humidité, de même que les acides & les parties graſſes & huileuſes de l'air. La marne calcinée fait plus promptement ces effets, & par cette raiſon, les Anglois la calcinent ſouvent avant que de l'employer. Il faut d'ailleurs obſerver que plus on remue la marne, plus elle devient utile.

Cette terre contribue encore à la fertiliſation, en détruiſant toute l'acidité des terres, ou en éloignant celle qu'elles pourroient tirer des eaux croupiſſantes, & peut-être même en prévenant la trop grande acidité des ſemences. Elle fertilife, en diſſolvant la graiſſe des terres, & en diminuant l'adhéſion des particules de l'argille qu'elle rend plus aiſée à cultiver & plus propre à l'accroiſſement des végétaux.

Elle fertilise, en donnant une plus ferme conſiſtance aux terres legeres & ſablonneuſes, & en leur procurant d'ailleurs une certaine fertilité, par les raiſons qu'on a données ci-deſſus. Les Anglois s'en ſervent avec ſuccès dans les terres ſablonneuſes.

Mais la marne peut être nuiſible lorſqu'on s'en ſert trop long temps, ou qu'on l'emploie avec trop d'abondance. 1°. Elle diſſout & épuiſe promptement la graiſſe des terres. 2°. Elle les deſſeche trop, parce qu'elle participe de la nature du ſel alkali. 3°. Elle convertit un fonds argilleux en une terre dont les parties ſont moins cohérentes, & qui ne conſerve pas l'eau.

Ces avantages ou inconvéniens de la marne different extrêmement, à proportion qu'elle eſt plus ou moins mêlée de terre calcaire, ou plus ou moins argilleuſe. L'uſage de la marne doit être reglé ſur ſa nature & ſur celle du terrein. Pline a obſervé qu'elle devoit être employée dans une terre froide & humide. Il y a des Cultivateurs qui la mêlent avec l'engrais.

## OBSERVATIONS

*Sur les Plantes qui peuvent ſervir pour les maladies des Beſtiaux, par M.* Buc'hoz (*a*).

L'Auteur, dans ſa 14^e^ Lettre, avoit parlé du peu de certitude qu'on avoit encore ſur les doſes de la plupart des médicamens tirés des végétaux pour l'Art vétérinaire. Ces obſervations étoient autoriſées par celles qui avoient déja été faites à Lyon par MM. Fragonard & Chabert, actuellement Directeurs & Démonſtrateurs de l'Ecole vétérinaire établie au château d'Alfort, près de Charenton, ſous l'inſpection de M. Bourgelat à qui l'on a l'obligation de voir l'Art vétérinaire réduit en ſcience.

Après avoir fait connoître l'incertitude des doſes des différens médicamens employés pour les beſtiaux, il étoit naturel d'en preſcrire la juſte quantité, afin de mettre, ſur-tout les gens de la campagne, en état d'appliquer ces remédes avec fruit. Ce travail étoit déja tout fait dans l'excellent Ouvrage de M. Bourgelat, intitulé *Matiere médicale à l'uſage de l'Art vétérinaire* (*b*).

M. Buc'hoz ne pouvoit donc pas prendre un meilleur guide. Il convient que c'eſt là où il a puiſé les doſes qu'il preſcrit; mais voulant toujours ſuivre le plan de ſes Lettres, il ne parle que des végétaux. Il nomme dans celle-ci tous ceux qu'il eſt d'uſage d'employer dans les différents cas, en détaille les diverſes propriétés & en donne la deſcription. Chaque plante ou chaque reſine eſt indiquée pour la maladie à laquelle elle eſt propre. Comme l'Ouvrage de M. Bourgelat ne peut pas être entre les mains des gens de la campagne, ce petit extrait (par rapport aux remédes) pourroit leur être d'une grande utilité, particulierement dans les cas preſſés.

## ANNONCES DE LIVRES.

*Inſtructions de Morale, d'Agriculture & d'économie, pour les Habitans de la Campagne, ou Avis d'un Homme de Campagne à ſon Fils. Par M.* Froger, *Curé de Mayet, Diocèſe du Mans, de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Tours au Bureau du Mans. Ouvrage deſtiné pour enſeigner à lire aux Enfans de la Campagne.* A Paris, chez Lacombe, rue Chriſtine. 1756. Vol. in-8°.

Cet Ouvrage eſt diviſé en vingt quatre chapitres qui traitent de la connoiſſance de Dieu, de la piété, de la néceſſité & de l'utilité du travail; du vrai principe, de la fécondité de la terre, des élémens, des effets des élémens, & comment ils contribuent chacun au progrès des plantes, des différentes eſpeces de ſols, de l'amélioration des terres en général, de l'amelioration des ſables, des différentes terres fortes, de la bonne terre & du ſoin qu'on doit avoir de l'entretenir; des terres graſſes & trop peſantes, & des moyens de les améliorer; des terres humides ou aquatiques, & de la maniere de les fertiliſer; des terres ſeches ou brûlantes, & des moyens d'en corriger les défauts; des terres maigres & uſées, & des

(a) *C'eſt le ſujet de ſa vingt-unième Lettre que nous avons déja annoncée, & dont nous avons promis de rendre compte.*

(b) *Gros vol.* in-8°. *A Lyon, chez Bruiſet. Pluſieurs habiles Médecins nous ont aſſurés que cet Ouvrage étoit ſupérieurement bien fait.*

moyens de les ranimer ; du labourage, des ſemailles, & du choix des ſemences ; des fumiers, des différens engrais ; des beſtiaux & du ſoin qu'on doit en avoir ; des prés, des pâturages & des fourrages ; de l'éducation phyſique & morale des enfans de la campagne, des domeſtiques, de la probité.

Nous ferons mieux connoître cet Ouvrage dans la ſuite, & nous ſerons flattés d'entrer dans les vues charitables & patriotiques d'un Paſteur qui mérite nos éloges & notre reſpect.

*Le Politique Indien, ou Conſidérations ſur les Colonies des Indes orientales.* A Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez Lacombe. Brochure in-8°.

Il eſt fait mention dans cet Ouvrage des Colonies en général, des Colonies Portugaiſes, Eſpagnoles, Hollandoiſes, Angloiſes, Françoiſes & Danoiſes. Nous donnerons inceſſamment l'analyſe de cette Brochure.

## GRAINS ET FARINES A PARIS.

*État des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 11 juſqu'au Samedi 14 Janvier 1769.*

Il eſt arrivé à la Halle 66 muids de froment, 7 muids de méteil, 6 muids 9 ſeptiers de ſeigle, & 365 muids 4 ſeptiers de farines ; il reſtoit de l'autre marché 124 muids de froment, 9 ſeptiers de ſeigle, & 546 muids 2 ſeptiers de farines, ce qui a fait 190 muids de froment, 7 muids de méteil, 15 muids 9 ſeptiers de ſeigle, & 911 muids 6 ſept. de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 100 muids 8 ſept. de froment ; il reſtoit du marché précédent 63 muids 8 ſeptiers, ce qui a fait 164 muids 4 ſeptiers.

Le Samedi 14 Janvier, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1282 muids 2 ſept. tant froment que meteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 445 muids 4 ſeptiers ; de ſorte qu'il en eſt reſté 836 muids 10 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 25 à 34 ℔ ; le méteil, 23 ℔ ; le ſeigle, de 17 ℔ 10 ß à 20 ℔ ; le froment a été vendu à la Grêve, de 27 à 34 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 10 ß à 2 ℔ 16 ß 9 ₰ le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ 13 ß 6 ₰ à 3 ℔ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem ; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰ ; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰ ; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰ ; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

# COMMERCE.

## EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 10 Janv. 1769.*

*Quelques Obſervations ſur les Réponſes faites par les Lords de la Tréſorerie aux Propoſitions de la Compagnie des Indes.*

TOutes les perſonnes impartiales, qui ont quelque connoiſſance des affaires de la Compagnie des Indes, regardent comme une affaire certaine de la part de cette Compagnie la propoſition qu'elle a faite de donner au Gouvernement une ſomme de quatre cent mille livres par an pendant cinq années, pour obtenir un arrangement conditionnel. Quoique le point de droit, relativement au Gouvernement, ſoit encore très-douteux, cependant une offre auſſi gracieuſe auroit été acceptée ſans toutes les objections que les Lords ont élevées, & ſi le Gouvernement n'eût pas cru que c'étoit une occaſion de nous convaincre qu'il ſe regarde comme abſolu.

La ſeconde propoſition porte, dans des termes très-ſoumis, que la Compagnie ſera autoriſée à augmenter, ſous certaines reſtrictions, ſon dividende juſqu'à douze & demi pour cent. Comme les Lords ne font aucune objection à cette propoſition, on concluroit naturellement qu'ils y ont acquieſcé par leur ſilence. Mais le ton impérieux avec lequel il leur a plu de faire connoître leur conſentement eſt une nouvelle preuve des diſpoſitions arbitraires du Gouvernement.

Dans la ſixième propoſition, les Directeurs offrent que le ſurplus qui reſtera à la

Compagnie, après qu'elle aura acquitté quelques dettes particulieres, ſera prêté au Gouvernement au modique intérêt de deux pour cent.

Comme il paroît que cette propoſition étoit abſolument ſpontanée & des plus honnêtes pour le Gouvernement, j'aurois penſé que les Lords l'auroient reçue ſans difficulté.

Mais le Duc de Grafton a jugé à propos de la mépriſer, toute importante qu'elle paroît être pour le Gouvernement, ſans aucune raiſon apparente, à moins que ce ne ſoit en conſéquence d'une réſolution priſe d'avance, d'avoir, ſans payer le moindre intérêt, tout ce que la Compagnie pourra économiſer.

Mais voici une autre preuve du deſpotiſme de l'adminiſtration. Après avoir extorqué de la Compagnie, j'oſe le dire, une offre de quatre cent mille livres par an pendant cinq années, après l'avoir reſtreinte dans la diſpoſition de ſes propres biens, & lui avoir refuſé la moindre prolongation de ſa chartre, deux échecs terribles à l'Induſtrie & au Commerce, le premier privant la Compagnie de la jouiſſance de ce qu'elle a acquis, & le ſecond lui ôtant l'eſpoir de jouir de ce qu'elle pourra encore acquérir; après avoir ſi long-temps éludé & eludant encore la liquidation d'une juſte prétention, paroiſſant même ôter l'eſpoir à la Compagnie du rembourſement des frais qu'elle a faits pour prendre Manille; après lui avoir refuſé la permiſſion d'emprunter cinq cents mille livres, ſoit pour remplir les engagemens qu'elle a pris avec le Gouvernement, ſoit pour faire face aux autres beſoins qui peuvent lui ſurvenir; après toutes ces extorſions, ces reſtrictions & ces dérangemens, les Lords ne ſont pas encore ſatisfaits, & ils jugent à propos d'obliger cette Compagnie, par des conventions expreſſes, à exporter annuellement pendant les cinq années ſuivantes la même quantité & la même valeur de marchandiſes du crû ou des Manufactures de la Grande Bretagne, qu'il ſera prouvé avoir été exportées année commune pendant les cinq années précédentes, & cela, ſans conſiderer ſi l'on ſera en guerre ou en paix, ſi la Compagnie ſera floriſſante ou non, ſi elle aura encore des poſſeſſions dans l'Inde ou ſi elle n'en aura plus, ſi ſes marchandiſes ſeront demandées ou ne le ſeront pas, & enfin ſi elle aura ou n'aura pas de l'argent ou du crédit pour acheter ſes marchandiſes. *Signé*, un Actionnaire de la Compagnie.

## COMPAGNIE DES INDES.

*Prix courant des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 9 Déc. 1768.*

SÇAVOIR:

Mouchoirs à rayes rouges, de 8 à la piece ſur 5 huit. & plus.
1 MR de 14 l. 7 ſ. à 14 l. 11 ſ.
2 id. de 14 l. 18 ſ. à 15 l.
3 id. à 16 l. 9 ſ.
Dito idem, ſur près de 2 tiers.
3 MRC à 16 l. 1 ſ.
Dito rouges & bleus, de 16 à la piece, ſur 2 tiers.
2 MCF à 22 l. 1 ſ.

## MANIERE

*De tranſporter le bois en uſage à Rome, tirée du Voyage de l'Europe de M.* Pingeron.

L'état actuel de l'induſtrie des différentes Nations ayant été le but principal de mes remarques, je n'ai pas cru devoir négliger de prendre une note ſur la maniere dont on porte le bois à Rome. Elle ma paru auſſi commode qu'elle eſt ſimple. Le Crocheteur eſt muni d'une eſpece de fourche d'environ quatre pieds de haut, dont les branches commencent environ à la moitié de la hauteur totale. Elles ſont plus ou moins écartées, ſelon la quantité de bois que ſa force lui permet de porter. Il tient ſa fourche appuyée contre un mur, & la remplit de morceaux de bois qu'il tâche de mettre en équilibre; leur peſanteur les ſerre tellement contre les branches de la fourche, qu'ils ne peuvent plus s'en détacher. Le Crocheteur paſſe pour lors l'épaule gauche derriere le manche de la fourche, ſouleve le bois en tenant la fourche, & le tranſporte. Cette méthode réunit différens avantages; le premier eſt qu'un homme ſe charge ſeul; le ſecond que le bois ne lui échappe jamais, inconvénient plus d'une fois funeſte aux eſcaliers qui ſont

briſés par de pareilles chûtes ; le troiſième enfin eſt que l'homme a la facilité de ſe débarraſſer de ſon fardeau quand il le juge à propos, & de jetter ſon bois où bon lui ſemble, par le mouvement le plus ſimple : car, en prenant le manche par la main droite, & plaçant ſa main gauche au-deſſous, pour agir, tandis que la premiere reſte immobile, il jette le bois aſſez loin de lui.

Les Anglois, à qui rien n'échappe dans leurs voyages, ont perfectionné cette idée, pour tranſporter le mortier, les briques dans la conſtruction de leurs édifices (*a*). Une Nation qui calcule compte pour beaucoup la facilité qu'un Manœuvre a d'agir ſeul. Sur un grand nombre d'Ouvriers, ceux qui attendent la charge ne font rien. Combien de temps perdu ?

## DU HAVRE.

*Prix courants de diverſes denrées, les premiers jours de Janvier 1769.*

Savon bleu vif, 46 ℔ ; ſavon bleu pâle, de 47 à 47 ℔ 10 ß ; ſoude, de 19 à 20 ℔ *le cent.*

Huile de poiſſon, 138 ℔ *la barique* de 120 pots ; huile d'olive de Port-Maurice & d'Oneil, de 75 à 75 ℔ 10 ß.

Brai ſec, de 10 à 12 ℔ ; brai gras, de 28 à 35 ℔ *le baril* ; goudron, de 15 à 16 ℔ *la flutte.*

Morue ſeche, de 20 à 21 ℔ 10 ß *le quintal.*

Farine premiere qualité, de 20 à 20 ℔ 10 ß *le quintal* ; froment, 7 ℔ 10 ß *le boiſſeau* ; ſeigle, 5 ℔.

Sucre terré, de 48 à 53 ℔ ; ſucre brut, de 28 à 32 ℔ ; café Martinique, de 20 à 21 ß 6 ₰ ; dito de S. Domingue, de 18 à 20 ß 6 ₰ ; indigo cuivré, de 6 à 6 ℔ 10 ß ; dito bleu & violet, de 7 à 8 ℔ 10 ß ; coton de S. Dominge, de 125 à 137 ℔ 10 ß ; d°. de la Martinique & de la Guadeloupe, de 110 à 120 ℔ ; cacao en grains, de 13 à 14 ß ; bois de campêche, de 10 à 12 ℔.

(*a*) *M. Pingeron donnera le deſſein de cette machine dans ſes Obſervations ſur l'état actuel des Arts libéraux & méchaniques en Angleterre. L'abondance des matieres l'a obligé d'en faire un Ouvrage ſéparé de celui auquel il travaille, dont l'objet eſt les Arts utiles.*

## DE DUNKERQUE, *le 19 Janvier.*

Bled blanc de Flandres, 30 ℔ *la raziere.*

Eau de vie de Bordeaux, de la Rochelle, de l'Iſle de Ré & d'Oleron, 35 ß *le pot.*

Sel gris de Seudres, 7 ℔ 15 ß *la raziere.*

Sucre blanc de S. Domingue, de 30 à 42 ℔ *le quintal* ; ſucre brut en ſorte, de la même Colonie, de 25 à 30 ℔ ; café de la Martinique, de 20 à 21 ß 9 ₰ *la livre* ; café de S. Domingue, de 17 ß 6 ₰ à 19 ß 6 ₰ ; indigo cuivré, 5 ℔ 10 ß.

## DE DUNKERQUE, *le 11 Janvier 1769.*

*Navires en armement.*

Les Navires l'*Eſpérance* de Dunkerque, & de 140 tonneaux, Capit. *Michel Fehrs*, Armateur M. *Robert Corkinpor* ; le *Vermanmandois* de 200 tonneaux, & de Dunkerque, Capit. *Tobie Doſſche*, Armateur M. *Joſeph Rouſſel*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Cap, le ſecond pour la Martinique.

## DE NANTES, *le 13 Janvier.*

Les Navires François la *Ville de Leogane* de 300 tonneaux, Capit. *Tronſon*, Armateur M. *Guillon* ; la *Jeune Roſalie*, de 200 tonneaux, Capit. *Corbe*, Armateur M. *Buquois* ; l'*Heureuſe Société* de 160 tonneaux, Capit. *Leblanc*, Armateur M. *de Luynes* ; le *Saint Caſt* de 330 tonneaux, Capitaine *le Heudé*, Armateur M. *Chiron*, ſont tout quatre en charge dans le Port de Nantes, le premier pour Leogane, le ſecond pour le Port-au-Prince, le troiſième pour le Cap, & le quatrième pour la Martinique.

Les Navires Etrangers en charge dans le même Port ſont la *Dame Gertrude*, de 140 tonneaux, Capit. *Vander Moſt* ; la *Demoiſelle Catharina* de 150 tonneaux, Capitaine *Barent Valentinſe*, tous deux pour Middelbourg, ayant l'un & l'autre pour Interprete le ſieur *Odiette* ; la *Notre-Dame du Chemin* de 90 tonneaux, Capit. *Pierre Munoz*, Courtier le ſieur *Gros* pour S. Ander.

DU HAVRE, *le 15 Janvier.*

Le Navire la *Chaſte Suzanne* de 150 tonneaux, Capit. *Ouin* du Havre, Armateur M. *de la Roche*, eſt en charge dans ce Port pour la Trinité, Iſle Martinique, & partira du 12 au 15 Février 1769.

## *COURS DES CHANGES*

A

| PARIS. *18 Janvier 1769.* | | AMSTERDAM *le 16 Janv.* | | LONDRES. *le 13 Janv.* | | CADIX. *le 23 Déc.* | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | *Eſcalin.s* | | Paris, | 77 |
| Amſterdam, | 55 ¼ | Paris, 53. 2 16e à 2 ½ | | Amſt. à 2 uſ. | 34 9 | Amſt. | 96 |
| Lond. | 32 | Lond. 34. 2 ½ | | Dito à vue, | 34 5 | Lond. | 40 ⅛ ¼ |
| Hambourg, | 180 | Bord. | | Hamb. à 2 uſ. ½ | 34 4 | Madrid. | au pair |
| Madrid, | 14 19 | Madrid. 93 ¼ à ½ | | *Den. ſt* | | | |
| Cadix, | 14 18 6 | Cadix. 93 ¼ | | Paris à un j.d.d. | 31 9 16e | MADRID. *le 9 Janv.* | |
| Livourne, | 95 | Liſbonne 45 ½ | | D° à 2 uſ. | 31 ¼ | | |
| Lyon, | ¾ p. ⅝ p | Veniſe, | 88 ½ | Bordeaux. | 31 ¼ à 51 16e | Paris, | 15 6 |
| | | Gènes, | 84 ½ | Cadix. | 39 ¼ | Lond. | 40 ½ |
| | | Livourne, | 86 ¼ | Liſb. | 66 ½ | Amſterd. | 96 ½ |
| | | Hamb. | 35 5 8e | Livourne, | 50 | | |

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 21 Janvier 1769.*

| | H | ß | | |
|---|---|---|---|---|
| Or de Portugal, à | 713 | | | marc. |
| Du Mexique à | 704 | | | |
| Du Perou à | 696 | | | |
| Les guinées à | 711 | | | |
| Ducats à | 97 | 5 | | once. |
| Or fin à 23 k. 31. 32 à | 98 | 10 | | |
| Or à 20 karats à | 83 | | | |
| L'argent à 11 ds 20 g. à | 54 | 2 | 6 | marc. |
| *Idem* à 11 ds 10 g. à | 56 | 2 | 2 | |
| Piaſtres, | 48 | 15 | | |

## *FINANCES.*

### ÉDIT DU ROI,

*Concernant le rembourſement des Effets de la troiſième Claſſe ; les reconſtitutions des Rentes conſtituées à un denier plus fort que le denier Vingt-cinq ; le paiement de celles provenant des Effets au Porteur, énoncés en l'Édit de Juin 1768 : Et portant création de Quatre millions de Rentes viageres ſur une ou ſur deux têtes.*

Donné à Verſailles au mois de Décembre 1768.

*Regiſtré en Parlement.*

ARTICLE CINQ.

NOUS avons créé & créons quatre millions de livres actuelles & effectives de Rentes viageres, qui ſeront vendues & aliénées à nos chers & bien amés les Prévôt des Marchands & Echevins de notre bonne Ville de Paris, par les Commiſſaires de notre Conſeil, qui ſeront par nous nommés, à les avoir & prendre ſur tous les deniers provenans de nos droits d'Aides & Gabelles, & cinq groſſes Fermes, leſquels nous affectons, obligeons & hypothéquons, par préférence à la partie de notre Tréſor royal, au paiement des arrérages deſdites rentes qui pourront être acquiſes, ſoit ſur une ſeule tête, à raiſon de Dix pour cent par an, ou ſur deux têtes, à raiſon de Huit pour cent

auſſi par an, le tout ſans diſtinction d'âge ni de claſſe, & au choix des acquéreurs.

VI. Les conſtitutions particulieres, qui ne pourront être moindres ſur une ſeule tête que de cinquante livres, & ſur deux têtes de quarante livres de jouiſſance annuelle, ſeront faites par leſdits ſieurs Prévôt des Marchands & Echevins, indiſtinctement à tous âges, ſur le pied de Dix pour cent ſur une ſeule tête, & de Huit pour cent ſur deux têtes, à ceux qui en auront fourni les capitaux en deniers comptans, entre les mains du ſieur Micault d'Harvelay, Garde de notre Tréſor royal, pour jouir par les acquéreurs, leur vie durant, ſoit ſur leur tête, ſoit ſur celles de toutes autres perſonnes que bon leur ſemblera; & les contrats ſeront paſſés pardevant tels Notaires du Châtelet de Paris, que les acquéreurs voudront choiſir, qui ſeront tenus de leur délivrer leurſdits contrats ſans frais, auxquels Notaires ſera par nous pourvu de ſalaires raiſonnables.

VII. Le Bureau ſera ouvert en notredit Tréſor royal, huit jours après la publication de notre préſent Edit, pour y recevoir les capitaux deſdites rentes, qui auront cours en quelque temps qu'elles ſoient acquiſes, du premier jour du quartier dans lequel leſdits capitaux auront été fournis en notre Tréſor royal, dont mention ſera faite dans les quittances dudit Garde de notre Tréſor royal.

VIII. Les fonds néceſſaires pour le paiement deſdits arrérages, ſeront remis ſelon les états qui en ſeront arrêtés en notre Conſeil, aux Payeurs deſdites rentes, du produit de nos droits d'Aides & Gabelles, & cinq groſſes Fermes, ainſi & de même qu'il eſt d'uſage pour le paiement des arrérages des autres Rentes, tant perpétuelles que viageres, aſſignées ſur noſdites Aides & Gabelles, ſans que leſdites rentes préſentement créées puiſſent être retranchées ni réduites, pour quelque cauſe & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

IX. Les arrérages deſdites Rentes ſeront ſujets à la retenue du Dixième d'amortiſſement, qui ſera verſé dans la caiſſe établie par notre Edit du mois de Décembre 1764; & ſeront leſdits arrérages exempts à toujours des Vingtièmes, Deux ſols pour livre du Dixième, & de toute autre impoſition généralement quelconque, qui pourroit avoir lieu par la ſuite: Voulons en outre, que le tiers des arrérages deſdites rentes qui viendront à s'eteindre, ſoit pareillement verſé dans ladite caiſſe d'amortiſſement.

X. Toutes perſonnes, de quelque âge, ſexe & condition que ce puiſſe être, même les Religieux & Religieuſes qui peuvent avoir quelque pécule, pourront acquérir leſdites Rentes, en faire paſſer les contrats ſous les noms qu'ils voudront choiſir, avec les réſerves de jouiſſance, & autres clauſes & conditions qu'ils jugeront à propos, dont ſera fait mention dans les quittances du Garde du Tréſor royal, pour en jouir pendant la vie des perſonnes qu'ils auront choiſies, tant par eux que par ceux qu'ils nommeront, quand & ainſi qu'ils aviſeront.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

***Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.***

| PAYEURS. *MM.* | Parties. | Lettres. | Proc. p^t J. 1769. |
|---|---|---|---|
| Guidy, | 34^e. | C. | 27 |
| De S^t. Janvier, | 55^e. | P. | 26 |
| Patu, | 56^e. | C. | 27 |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Janv. 1769.* | *Jeudi 19.* | *Vendredi 20.* | *Sameedi 21.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. | 1187 ½ | 1187 ½ | 1185 |
| Emp. de la Com. | | 425 | |
| Prom. à 5 p ⅌. | | 21 2 m | 21 25 10 m. 23 ½ 5 m |
| Prom. à 4 p ⅌. | 42 42 ½ | 42 42 ½ | 42 |
| Ac. des Fermes. | 860 | 860 | 857 ½ 60 |
| Amortiſſement. | | | |
| 2 ſ. p. l. du Dix. | 9 ½ | 9 ½ | |
| 3^e. Loterie. | 1 p ⅌ 1770 | 1 p ⅌ 1770 | |
| Annuités. | | 300 | |
| Coup. d'An. | 59 ½ | 60 | 60 |
| Emp. de 50 mil. | | 39 | 39 |
| Emp. de 30 mil. | 40 | 40 | 40 |
| Col. 1759. | | | |
| Canada. | 45 | 45 | 45 |
| 4^e. L. Epoques. | | 14 | 14 12e 18 ½ |
| Nouette. | 39 | 39 | 39 |
| Ac. de la caiſſe | | 1072 ½ | 1070 |
| Bill. de la Com. | | | |
| CONTRATS. | | | |
| tirage de la C. | 2e 408 5e 349 | 4e 360 5e 349 | 5e 349 |
| | | | |
| Sur la Ville | | | |

# SUPPLÉMENT
## A LA GAZETTE N°. 7.

### DE DUNKERQUE.

#### ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Janvier 1769, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François faiſant l'encombrement de 363 tonneaux, 6 Anglois de 336, & 6 Hollandois de 539 tonneaux; ſçavoir, des François, la *Baronne d'Haudivenne* du Havre, Capitaine *André Maurice*, venant du Port au Prince avec ſucre, café, coton, indigo, &c. le *Saint Jacques* de Dieppe, Capit. *Antoine Louis François*, venant de Charente avec 97 tierces d'eau-de vie, 10 balles de papier; le *Duc de Bourgogne*, Capitaine *Nicolas Delille*, venant de Bordeaux avec 19 tonneaux de vin, 5 pieces d'eau de-vie, 83 caiſſes & barils de liqueurs; le *Bien Aimé*, Capitaine *Etienne Maſſemacker*, venant de Rouen chargé de papier, ſavon, colle & autres marchandiſes; des Anglois, le *Guillaume & Robert*, venant de Corck chargé de 250 tonnes de bœuf ſalé, 10 demi tonnes de langues, beurre & marchandiſes; le *Propriétaire*, venant de Roterdam chargé de genievre; la *Dorothée*; l'*Heureux Succès*, venant tous deux de Sunderland avec charbon de terre; la *Volonté d'Amis*, venant de Rocheſter; la *Betty & Peggy*, venant de Rush, tous deux ſur leſt; des Hollandois, l'*Appingandam*, venant d'Embden avec 1900 razieres d'avoine; la *Demoiſelle Anne Backer*, venant de Bordeaux chargé de 418 bariques de vin & 120 boiſſeaux de marons; la *Jeune Marie*, venant de Fleſſingue avec 54 pieces de genievre; le *Jeune Jean*, venant d'Amſterdam; l'*Amour*, venant de Roterdam; le *Jeune Pierre*, venant de Terveer chargés tous trois de lainerie, épicerie, quincaillerie, droguerie, mercerie, &c.

### DU HAVRE.

#### IMPORTATION.

Il eſt entré au Havre pendant le courant de Décembre 1768 quarante-un Bâtiment François, dont 1 venant du Cap, 1 de Léogane, 3 de Cette, 1 de Seville, 2 de Lisbonne, 3 de Marſeille, 1 de Terre Neuve, 5 de Bordeaux, 2 de la Rochelle, 1 de l'Orient, 1 de Bayonne, 4 de Saint Malo, 1 de Nantes, 2 de Libourne, 2 de Treguier, 1 de Marans, 1 de Lannion, 1 d'Aouſt, 2 de Cherbourg, 1 de Boulogne, 1 de Saint Valeri ſur Somme, 1 de Fécamp & 3 de Rouen.

Huit Anglois, dont 1 venant de Cette, 1 de Newcaſtle, 1 de Liwerpool, 1 de Wittehaven, 1 de Glaſcow, 2 de Dublin & 1 de Corck.

Dix ſept Hollandois, dont 5 venant d'Alicante, 4 de Dantzick, 2 de Breme, 1 de Rotercdam, 1 de Middelbourg, 1 de Morlaix, 1 de Hambourg & 2 de Rouen.

Un Eſpagnol venant de Rouen.

Il a été importé par ces différens Bâtimens 548731 liv. de ſucre, 51787 l. de café, 20434 l. d'indigo, 78626 liv. de coton, 12900 liv. de bois de campêche, 980 boucauts de tabac, dont 506 pour la Manufacture de Paris, 206 tonneaux de charbon de terre, 1197 barils de bœuf, 80 fréquins de beurre, 25 caiſſes de chandelles, 87 caiſſes 1850 demi-caiſſes 12 tierces caiſſes de ſavon, 2200 balles de ſoude, 1354 caiſſes de fruits, 711 balles de coton de Smyrne, 182 pieces 6 demi-pieces d'eau-de-vie, 28 pieces 28 demi pieces d'huile d'olive, 100 pieces 40 demies pieces d'huile de poiſſon, 1471 pains de fromages, 758 quintaux de farines, 700 quintaux de morue ſeche, 60 barils de ſaumon, 1785 tonneaux de froment.

#### EXPORTATION.

Il Eſt ſorti de ce même Port pendant le même mois quarante Bâtimens François (*), dont 1 allant en Guinée, 1 au Cap, 7 à la Martinique, 2 à Cadix, 2 à Lisbonne, 1 à Bayonne, 1 à Bordeaux, 2 à la Rochelle, 1 à Libourne, 5 à Saint Malo, 3 à Grandville, 2 à Nantes, 1 à Breſt, 1 à Morlaix, 3 à Treguier, 1 à Dunkerque, 1 à Dieppe & 5 à Rouen.

(*) *Dans ces quarante Bâtimens on ne compte point deux qui avoient mis à la voile pour le Cap & un pour Cadix, qui ſont rentrés de relâche, & ne ſont repartis que dans le mois de Janvier.*

Treize Anglois, dont 1 allant en Virginie, 1 à Scarbourg, 1 à Portsmouth, 1 à Biddifort, 1 à Glaſcouw, 3 à Dublin & 5 à Corck.

Quinze Hollandois, dont 2 allant à Amſterdam, 1 à Brême, 1 à Roterdam, 1 à Middelbourg, 1 à l'Orient, 4 à Bordeaux, 3 à Nantes, 1 à Morlaix & 1 à Caen.

Deux Suédois, dont 1 allant à Cette & 1 à Roterdam.

Un Eſpagnol allant à Bilbao.

Il a été exporté par ces Bâtimens pour différens Ports François & Etrangers les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir;

Pour l'*Amérique*, 901175 liv de bœuf, 33780 liv. de ſaumon; 75730 livres de beurre, 7290 liv. de lard, 101010 liv. de morue ſeche, 8447 liv. de chandelles, 1860 liv. de bougie & cire en pain, 900 liv. d'huile d'olive, 728 qnintaux de farines, 19 muids de vin, 10 muids de cidre, 11 muids d'eau-de vie, 36 muids de tafia, 220 barils d'harengs blancs & autres, 79 marcs 13 onces de vaiſſelle d'argent; pour *Amſterdam* 109691 liv. de ſucre, 141528 liv. de café, 2442 liv. d'indigo; pour *Bréme*, 239370 liv. de ſucre, 1743. liv. de café, 855 liv. d'indigo, 5550 liv. de cacao; pour la *Suiſſe*, 14946 liv. de café, 950 liv. d'indigo; pour *Paris*, *Orléans*, *Rouen*, *Dieppe* & autres endroits du Royaume, 4092 liv. de ſucre, 69662 liv. de café, 1288 liv. d'indigo, & pour Rouen, 47000 boiſſeaux de bled tant en ſacs qu'en greniers évalués à 1285 tonneaux.

## DE LA ROCHELLE.

### EXPORTATION.

Il at éé exporté de cette Ville pour l'Etranger pendant le mois de Décembre 1768 les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, 37207 liv. d'indigo, 85134 liv. de ſucre brut, 2922 liv. de ſucre terré, 45070 liv. de ſucre en pains, 14596 livres de café, 4464 liv. de rocou 14195 liv. de ſyrop, 45962 veltes d'eau-de-vie, & 6380 liv. de coton.

## DE BORDEAUX.

### EXPORTATION.

*Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoiſes & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois de Décembre* 1768 : ſçavoir;

### PAR TERRE.

Pour l'*Italie*, 21 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 2851 liv. de café; pour la *Catalogne*, 8 bariques de ſucre blanc; pour *Marſeille*, 20. bariques dito, 757 liv. d'indigo, 2594 liv. de cacao, 5214 liv. de Rocou; pour *Basle* en Suiſſe, 1140 liv. d'indigo; pour la *Savoye*, 2207 liv. de café; pour *Barcelonne*, 22 bariques de ſucre blanc; pour la *Suiſſe*, 1 barique de ſucre brut, 9 bariques de ſucre blanc, 572 liv. d'indigo, 14462 liv. de café; pour l'*Allemagne*, 3171 liv. d'indigo; pour l'*Eſpagne*, 7 bariques de ſucre blanc, 1720 liv. de cacao.

### PAR MER.

Pour *Hambourg*, 54 bariques 6 quarts de ſucre brut, 1337 liv. d'indigo, 13632 liv. de café; pour *Amſterdam*, 82 bariques 2 quarts de ſucre brut, 648 bariques 17 quarts de ſucre blanc, 685 liv. d'indigo, 103921 liv. de café; pour *Roterdam*, 588 bariques 23 quarts de ſucre brut, 6 bariques de ſucre blanc, 290 liv. d'indigo, 1793 liv. de café; pour *Dort*, 17 bariques de ſucre blanc; pour *Bayonne*, 105 bariques 8 quarts de ſucre brut; pour *Saint Ander*, 16 bariques de ſucre blanc; pour *Londres*, 17738 liv. d'indigo; pour *Saint Sebaſtien*, 2 bariques de ſucre brut, 127 bariques 33 quarts de ſucre blanc; pour *Bilbao*, 26 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 390 liv. de café; pour *Dunkerque*, 108 liv. de cacao; pour *Middelbourg*, 100 bariques de ſucre brut, 15 bariques de ſucre blanc.

Il a été exporté en grain, farines & légumes penant le même mois, pour la *Corogne*, 30500 liv. de farines, 21600 liv. de mongette; pour *Dunkerque*, 1200 liv. de farines.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere*, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,*
COMMERCE,
*ARTS ET FINANCES.*
*ANNÉE* 1769. Du Mardi 31 Janvier.

## *'AGRICULTURE.*

### LETTRE DE M. D. R.

*Sur les moyens de détruire les Limaçons.*

L'Auteur de la Gazette d'Agriculture demande, Meſſieurs, que ceux qui ont expérimenté l'uſage de la chaux, pour détruire les limaçons, lui communiquent leurs idées ſur cet expédient . . . J'en ai fait uſage il y a pluſieurs années. J'avois fait des traînées de chaux, le long de mes plates bandes de deux doigts de large.

J'examinai à la nuit avec une lanterne la conduite de mes ennemis; j'avois le plaiſir de les voir ſe prendre à l'hameçon. A peine avoient-ils mis le nez deſſus qu'ils rentroient dans leurs coquilles, jettoient beaucoup d'écume, & enfin leurs maiſons devenoient leurs tombeaux. Etant retourné le matin, pour ſuivre mon expérience, je trouvai beaucoup de morts; mais je m'apperçus, par différentes traces, que pluſieurs avoient paſſé & repaſſé ſur ma chaux ſans y reſter: je jugeai que la fraîcheur de la nuit avoit amorti l'activité de ſa ſuperficie; je n'y touchai cependant pas. Le ſoir j'y retournai avec ma lanterne, mes fourrageurs paſſoient deſſus ſans y être arrêtés; je m'aſſurai que toute ma chaux étoit éteinte, j'en remis de nouvelle; tous ceux qui voulurent la franchir y reſterent. Je m'en ſuis tenu à ces expériences & j'ai abandonné ce ſecret.

Pour ſe défaire ſûrement de ces inſectes avec moins d'embarras & de frais, il faut mettre des brindilles de bois dans différens endroits des planches de légumes, ainſi qu'aux pieds des arbres, & par-deſſus un tas de mauvaiſes herbes, que l'on tient fraîches en les humectant. L'abondance d'eau nuiroit aux arbres; les brindilles doivent laiſſer des ouvertures que les limaçons prennent pour des antres; la fraîcheur les y retient pendant le jour; le ſoleil échauffant trop leurs coquilles, ils ont beſoin de s'en garantir. On leve les colonies de ces maraudeurs à l'heure que l'on veut, & pour en aſſurer la deſtruction, ſans crainte d'en reſſentir la putréfaction, on les livre à la voracité des canards qui les mangent, ſans qu'on ait beſoin de les écraſer que le premier jour: dès qu'ils en ont goûté, ils les avalent en entier, ſi gros qu'ils ſoient. J'ai pouſſé la curioſité juſqu'à engraiſſer des canards de baſſe-cour ſous une cage à poulets uniquement avec des limaçons & de l'eau dans un plat; ils en avaloient chacun la valeur d'un demi-boiſſeau de Paris par jour; au bout de la ſemaine ils furent très-gras. Je les mangeai à la broche; ils étoient très-bons, mais le jus n'étoit que de l'huile. Il n'en eſt pas de même quand on les laiſſe barboter; ils n'engraiſſent ni ſi vite ni ſi fort, mais auſſi ils ne rendent point d'huile.

Etonné de voir mes canards digerer des coquilles, dont je ne pouvois venir à bout de caſſer le noyau avec mon talon, j'examinai leur fiente; je n'y trouvai pas la moindre ſenſation de gravier ſous le doigt, tant la décoction étoit complette. Le canard nourri



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

pendant dix à douze jours ſous une cage à poulets avec du ſon mouillé, & ne lui donnant d'eau que pour tremper ſon bec, eſt un excellent manger. Mais je reviens à mes limaçons; ils ſont la proie de preſque tous les oiſeaux, ſuivant l'uſage des uns & des autres. L'étourneau en eſt très friand; il enleve même les plus gros: auſſi ſont-ils plus abondans dans les lieux fréquentés, comme les jardins & les vignes où les oiſeaux n'ont pas liberté de chaſſer en tout temps: d'ailleurs ils y trouvent des pâtures plus abondantes, plus tendres & de leur goût; ils y viennent des environs: leur multiplication eſt inconcevable; car malgré la deſtruction des nids qu'en faiſoit mon Jardinier en bechant, il en a enlevé vingt mille dans le cours d'un été dans un jardin de ſoixante pas en quarré, où ma compagnie, lui ou moi, étions du matin au ſoir, ce qui faiſoit que les oiſeaux n'y pouvoient chaſſer qu'à la dérobée. Je me cachois pour les ſurprendre: J'avois fait compter les limaçons lorſqu'on les ramaſſoit. Je crus en être délivré pour l'année ſuivante, on y en trouva encore quatorze mille. J'examinai alors leur conduite de plus près; j'en ſurpris beaucoup, qui venant de la campagne, eſcaladoient mes murs. Dans pluſieurs pays de vignobles on en ramaſſe pendant les vendanges, dont les Vignerons ſe nourriſſent pendant l'hyver. J'en ai mangé avec une ſauce liée au beurre, de fines herbes & un peu d'ail; je les ai trouvés bons.

Les traquenards à limaçons que je viens d'indiquer ſont encore utiles & même néceſſaires aux arbres, ſur-tout aux pêches; ils en tiennent le pied frais dans les grandes chaleurs, & les mettent en état de nourrir plus de fruit, qui vient même plus gros & en a plus de goût.

## LETTRE

*De M. Thierriat.*

MESSIEURS,

On trouve dans votre Gazette N°. 2 une lettre de M. Sarcey de Sutieres, par laquelle il prétend ſatisfaire à la demande que l'on fait dans la Gazette N°. 103, ſur un inſecte qui a attaqué la racine & coupé l'année dernière les tiges naiſſantes de bled dans pluſieurs cantons de la Bretagne: j'ai lu cette lettre avec attention & je n'en ai pas été content. M. de Sutieres entreprend de parler d'un inſecte que vraiſemblablement il ne connoît pas & dont il ne paroît pas en état de nous donner le nom: il commence ſa lettre par nous dire qu'il ne doit ſa cauſe & ſon origine qu'à la chaleur du ſoleil, & des fumiers & autres engrais, qui n'ayant pas été appliqués aux différentes natures de terres en temps & ſaiſons convenables, ont conſervé tous leurs feux, leurs ſels & leurs ſucs; ces mêmes feux, avec la chaleur du ſoleil, encore aſſez forte dans la ſaiſon des premiers bleds ſemés, ont fait éclorre les œufs de l'inſecte dont on parle.

Je conviens avec M. de Sutieres qu'il faut une chaleur douce & modérée pour faire éclorre les œufs des inſectes; mais je ne peux me refuſer de dire que ſon grand raiſonnement ſur l'article des fumiers ne me paroît pas fondé. J'ai vu des bleds rongés & coupés dans des terres qui n'avoient pas été amendées; cela prouve que le fumier n'a point de part à l'origine de l'inſecte en queſtion.

On nous dit dans la lettre N°. 103, que les premiers bleds ſemés ont été beaucoup plus endommagés que les derniers. Je n'en ſuis nullement ſurpris, parce que cela eſt ordinaire, & que la même choſe eſt arrivée dans nos cantons, où on connoît un inſecte rongeur ſous le nom de vers mous. Ce vers ne paroît pas tous les ans; les étés ſecs, & encore plus particulierement les automnes, lui ſont favorables; il a la figure d'un limaçon qui n'eſt pas plus gros qu'une plume à écrire, & il cauſe préciſément le même dommage à nos bleds que l'inſecte dont on ſe plaint. On demande quels moyens on pourroit prendre pour s'en garantir. J'avoue, à ma confuſion, que je n'en connois point, & que je ne ſçais que la gelée qui ſoit capable de nous en délivrer: auſſi-tôt qu'elle a été aſſez forte pour pénétrer juſqu'à la racine du bled, elle le fait mourir, & la raiſon pour laquelle les derniers bleds ſemés ſont moins endommagés que les premiers, c'eſt que la ſaiſon ſe trouvant plus avancée, & la gelée ſurvenant avant que ces derniers bleds aient pris beaucoup d'accroiſſement, l'inſecte périt ſans avoir le temps d'y cauſer

ſe même dommage qu'aux premiers.

M. de Sutieres nous donne de ſon côté la raiſon pour laquelle les derniers bleds ſemés ſont moins endommagés que les premiers ; mais je ne la crois pas juſte. Après avoir dit que les feux des fumiers, avec la chaleur du ſoleil, encore aſſez forte avant la ſaiſon des premiers bleds ſemés, ont fait éclorre les œufs de l'inſecte dont on parle, il ajoute que ce qui confirme ce qu'il dit, c'eſt que l'on obſerve dans votre Gazette que ce ſont particulierement les premiers bleds ſemés de bonne heure qui ſont affectés de cet inſecte, & qu'il eſt très-évident que les derniers bleds ne s'en trouvent pas alterés, parce que la ſaiſon étant plus avancée, & par conſéquent plus froide, les œufs de l'inſecte n'auront pu éclorre, &c.

Si le raiſonnement de M. de Sutieres eſt fondé, il faudra dire que les œufs de l'inſecte rongeur ſont par lui dépoſés dans les terres, à deux fois & en différens temps, parce que, dans le cas où il les dépoſeroit en même temps, ils devroient éclorre auſſi en même temps, & que par-là les derniers bleds ſemés pourroient être auſſi endommagés que les premiers ; il faudra dire que cet inſecte ſçait diſtinguer les terres qui doivent être enſemencées les premieres, que c'eſt toujours dans ces terres qu'il fait la premiere ponte, & qu'il ne fait jamais la ſeconde que dans les terres qu'il ſçait devoir être ſemées les dernieres ; il faudra dire enfin que les inſectes qui endommagent les premiers bleds périſſent avant qu'on ait ſemé les derniers, ſans quoi, eux vivans, ils feroient le même tort à ces derniers bleds qu'aux premiers. Or, je demande à M. de Sutieres ſi tout cela eſt croyable ?

M. de Sutieres ne me paroît pas clair ni conſéquent dans ſes écrits. Il nous dit dans le commencement de ſa lettre que les inſectes doivent leur cauſe & leur origine à la chaleur du ſoleil & à celle des fumiers ; & dans la ſuite de cette même lettre, il dit que les différentes intemperies des ſaiſons contribuent, ſoit à l'origine, ſoit à la deſtruction des différens inſectes & vermines, & que ces mêmes intemperies peuvent les reproduire & les détruire preſqu'au même inſtant. Cela ne paroît pas s'accorder : une choſe qui me ſurprend beaucoup, c'eſt de lui voir mettre les mulots & les ſouris au rang des inſectes & vermines ; il doit ſçavoir que les mulots & les ſouris ſont vivipares, & que toutes les intemperies du monde ne peuvent contribuer à leur origine. Quant à leur deſtruction, je conviendrai avec lui que les intemperies & variétés des ſaiſons peuvent l'opérer, auſſi-bien que celle des différens inſectes qui nous font tort ; mais je ne ſçaurois croire qu'on peut ſe garantir & ſe préſerver de ces inſectes, en ſuivant ce qu'il a annoncé pour les labours, l'application des engrais, l'apprêt des ſemences & la façon de l'enterrer.

M. de Sutieres nous dit dans ſes écrits, que les terres, tant celles qu'on pourſuit pour jacheres, que celles qu'on deſtine pour des grains de Mars, doivent être labourées avant l'hyver, & que les terres qui conſervent une certaine humidité doivent l'être en planches bombées ; j'approuve très-fort ces deux différentes pratiques, & je ne ſuis point du-tout ſurpris du bien que la derniere a produit cette année dans les terres qu'il a fait enſemencer en bled. S'il ſe bornoit à nous dire que, par le moyen de ſa culture, les terres ſont mieux préparées, que les bleds y croiſſent avec abondance, & que par-là ils ſont plus en état de réſiſter aux intemperies de l'air que ceux que l'on ſeme avec la pratique ordinaire, je ſerois des premiers à convenir qu'il a raiſon ; mais en perſiſtant à dire, ainſi qu'il a fait dans ſes lettres, que par le moyen de ſa culture, les bleds ne manqueront jamais ; que les bonnes, médiocres & mauvaiſes terres rapporteront d'abondantes récoltes ; qu'elles ſeront à l'abri des rigueurs des ſaiſons, & ne ſeront point endommagées par les ſechereſſes du printemps & de l'été ; que les bleds ne verſeront pas, & qu'ils ſeront préſervés des mauvaiſes herbes, des inſectes, de la bruine, la nielle, carie, rouille, &c. j'aurai l'honneur de lui répondre que je n'en crois rien. Son dernier retranchement conſiſte à nous dire de ſacrifier un arpent de toutes ſortes de natures de terres, de cultiver ſcrupuleuſement chaque nature comme il le preſcrit, & d'examiner quel en ſera le réſultat ; que ſi la récolte eſt telle qu'il la promet, il faudra convenir que ſa méthode eſt ſupérieure aux autres ; que ſi le contraire arrive, il ſe trouvera avoir tort, & que cette expérience vaut mieux que tous les

raiſonnemens du monde ; je répondrai à cela que nous n'avons pas bien fréquemment des dérangemens de ſaiſons, ni d'intemperies, ni d'inſectes rongeurs ; je conviendrai que dans les années favorables, les bleds ſemés ſuivant ſa méthode ſeront plus beaux que les bleds voiſins, mais j'ajouterai que cela ne décide rien. Nous avons dans chaque village des Laboureurs aiſés & qui l'emportent ſur les autres pour la richeſſe : ces Laboureurs aiſés ont plus de beſtiaux ; ils ont conſéquemment plus de fumiers, & ſont plus en état que les pauvres de bien faire valoir leurs terres. Quand on ſe promene ſur les terroirs de ces villages, on trouve que les bleds de ces Laboureurs aiſés l'emportent de beaucoup pour la beauté ſur ceux des autres, & cela parce qu'ils cultivent mieux : ainſi, quand M. de Sutieres nous propoſe de voir les bleds ſemés ſuivant ſa méthode, pour les comparer aux autres & juger de la différence qu'il y a entr'eux, nous pouvons lui répondre que nous n'avons pas beſoin d'aller ſi loin, & que nous trouvons la même choſe ſur les différens terroirs de nos cantons. Pour ſçavoir au vrai ſi la bonne culture de M. de Sutieres peut nous procurer tout le bien qu'il nous promet, il faudroit, dans des années où les ſaiſons ſe dérangent, où il paroît des inſectes, & où nous avons des intemperies de l'air, examiner les bleds ſemés ſuivant ſa méthode. Si on les trouvoit totalement exempts des maladies & des accidens qui peuvent ſurvenir en pareil cas, & ſi en même temps on trouvoit les bleds voiſins endommagés, on pourroit dire alors que M. de Sutieres a raiſon ; mais il faudroit bien des années pour faire cette expérience, & juſques-là il doit être permis de douter.

## Annonces de Livres.

*L'Abondance rétablie ou Moyens de prévenir en France la diſette des beſtiaux, en même temps qu'on augmente la fertilité de la terre.* Brochure in-12 de 68 pages. Chez Deſvenes de la Doué rue S. Jacques.

*Année Champêtre ; partie qui traite de ce qu'il convient de faire chaque mois dans le potager*, 3 vol. in-12 1769. A Paris, chez Vincent rue Saint Severin, & à Marſeille, chez Moſſy.

*Voyages du Levant pendant les années* 1749, 50, 51 & 52, *contenant des obſervations ſur l'Hiſtoire naturelle, la Médecine, l'Agriculture & le Commerce, & particulierement ſur l'Hiſtoire naturelle de la Terre Sainte.* Par Fréderic Haſſelquiſt, Docteur en Médecine, &c. publiés, par ordre du Roi de Suede, par Charles Linneus, traduits de l'Allemand. Chez Saugrain, Quai des Auguſtins, & Delalain, rue S. Jacques, 2 vol. in-12 1769. Prix 3 liv.

## AVIS.

La vente des Tableaux, Bronzes, Porcelaines, Bijoux, Laques, & autres effets curieux du Cabinet de feu M. Gaignat, Receveur des Conſignations, ſe fera le Mardi 14 Février 1769 & jours ſuivans de relevée, en ſa maiſon rue de Richelieu. On trouve le Catalogue chez Vente, Libraire au bas de la Montagne Sainte Genevieve.

*Nota.* Le même Libraire vient de publier, 1°. *l'état actuel de la Muſique du Roi & des trois Spectacles de Paris*, petit vol. in-24, orné de gravures. Ce petit Ouvrage bien exécuté, eſt très-commode pour les perſonnes qui fréquentent le Théâtre ou qui veulent en avoir la connoiſſance.

2°. *Fables nouvelles, par M. Peras.* Brochure in-12 de 80 pages, 1769.

La morale de chaque Fable nous a paru très-inſtructive ; on en pourra juger par cette Fable que nous prenons au haſard.

### L'Enfant et les Fleurs.

*Un jeune Enfant dans un parterre,*
*Avide de cueillir des Fleurs,*
*Dit en lui-même, il faut me ſatisfaire,*
*Tout m'offre ici mille douceurs.*
*Voyant une roſe vermeille,*
*Il voulut d'abord s'en ſaiſir ;*
*Mais il ne vit point une Abeille,*
*Dont l'aiguillon lui fit ſentir*
*Qu'il achetoit bien cher un frivole plaiſir.*

# COMMERCE.

## DE LA HAVANE.

ON écrit de la Havane qu'on y a reſſenti le 15 Octobre 1768 un ouragan terrible, qui a duré depuis deux heures après midi, juſqu'à quatre heures du matin ; il a détruit un grand nombre d'édifices publics & privés ; on compte parmi les premiers, l'Hôtel de-Ville, les priſons, le clocher de la Cathédrale, la Chapelle de Montſarat, la courtine du Tenaillon, toutes les maiſons du Roi dans la Fabrique de Tabar. Ses effets n'ont pas été moins funeſtes dans le *Béjucal* & dans le *Batavano*, qui ſont à peu de diſtance de la Havane ; au Béjucal le le Presbytere & l'Egliſe de Saint Michel ont tombé ; au Batavano la mer a monté juſqu'à une lieu de diſtance de ſes bords ordinaires, & a emporté le magaſin de tabac, où il y en avoit en dépôt huit mille arobes ( deux mille quintaux ).

La violence de cet ouragan a déraciné une quantité conſidérable de grands arbres, détruit les deux tiers des fruits dans les ſucreries & les autres plantations, & formé beaucoup de ravines.

La tempête s'eſt fait reſſentir avec la même fureur ſur la mer ; trois navires, trois fregates du Roi, réputées du premier rang, un paquebot & deux balandres ont péri ; la grande hune du vaiſſeau de Roi le *Saint Jacques*, de 70 canons, a été enlevée ; le nombre des navires échoués ou perdus eſt en tout de ſoixante-neuf : ce qui cauſe une perte de quelques millions de piaſtres.

Le Gouverneur de la Havane montra en cette occaſion le plus grand zele pour le maintien du bon ordre ; il commença par faire faire une patrouille exacte pour prévenir les vols, qui ne ſont que trop fréquens dans des circonſtances auſſi critiques ; des ſentinelles furent établies pour veiller à la ſûreté des effets des maiſons ruinées, & on doit à ſes ſoins que le prix des denrées, ſur tout du Commeſtible, n'a point augmenté ; ſa charité, ſecondée de celle de l'Archevêque de Saint-Domingue & de l'Evêque de Cuba, a fourni des ſecours abondans aux pauvres : enfin, on ne peut aſſez faire d'éloges de l'activité, de la prudence & du zele qu'ont montré, ſoit le Gouverneur de la Ville, ſoit le Général de la Marine.

L'ouragan a commencé par le ſud de l'Iſle, & a fini par le nord : on compte 96 maiſons principales & 4048 ordinaires totalement ruinées ; 19 maiſons principales & 773 ordinaires tellement ébranlées, qu'on a été obigé de les étayer ; 37 perſonnes ont été écraſées & ſont mortes ; 116 ont été bleſſées : la perte des Habitans, en effets, denrées ou meubles, s'éleve à 5 à 6 millions de piaſtres.

La Havane eſt la Capitale de l'Iſle de Cuba, la plus grande des Antilles ; elle appartient à l'Eſpagne, & eſt ſituée au nord-oueſt de l'Iſle S. Domingue.

## ARRÊT

## *DU CONSEIL D'ETAT DU ROI,*

Du 20 Novembre 1768.

*Qui ordonne que juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné par Sa Majeſté, le Vingtième ou Sou pour livre établi par la Declaration du 3 Février 1760, ceſſera d'être perçu ſur les droits qui ſe levent ſur les Suiſs, tant aux entrées que dans l'intérieur de Paris : Et qui fait remiſe des trois quarts des droits qui ſe perçoivent aux entrées dans le Royaume, ſur les Suiſs venant de l'Etranger.*

Le Roi étant informé que depuis quelques années les Suiſs ſont devenus rares dans le Royaume par la diſette des fourrages ; & Sa Majeſté conſidérant que cette denrée eſt en quelque ſorte de premiere néceſſité, par le beſoin que les Ouvriers & Artiſans de toute eſpece ont de travailler à la chandelle : Et deſirant leur procurer du ſoulagement ſur un objet d'une conſommation auſſi générale, elle ſe ſeroit occupée des moyens propres à en faire diminuer le prix. A quoi voulant pourvoir : Oui le rapport du ſieur Maynon d'Invau, Conſeiller ordinaire du Conſeil royal, Contrôleur Général des Finances ; SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que juſqu'à ce qu'il en ſoit par Elle autrement ordonné, le Vingtième ou Sou pour livre

établi par la Déclaration du 3 Février 1760, ceſſera d'être perçu ſur les droits qui ſe levent ſur les Suifs, tant aux entrées que dans l'intérieur de Paris ; & qu'en outre il ſera fait remiſe des trois quarts des droits perceptibles à l'entrée du Royaume, ſur les Suifs étrangers que les Chandeliers, Merciers, Epiciers ou autres feront entrer dans le Royaume. FAIT au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le vingt huitième jour du mois de Novembre mil ſept cent ſoixante huit.

*Signé*, PHELYPEAUX.

## *COURS DES CHANGES*

A

| PARIS. *28 Janvier 1769.* | | AMSTERDAM *le 23 Janv.* | | CADIX. *le 10 Janv.* | | MARSEILLE. *le 18 Janv. 1768.* | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Amſterdam, | 55 ¼ | Paris, | 54 3 16e à ¼ | Paris, | 76 ½ ¾ | Londres, | 31 ¼ |
| Lond. | 32 | Lond. | 34 à 33 | Amſt. | 95 ¾ | Amſt. | 54 |
| Hambourg, | 181 | Bord. | | Lond. | 40 3 8e | Cadix, | 15 4 |
| Madrid, | 14 18 | Madrid. | 93 ½ | Madrid. | au pair | Madrid, | 16 5 6 |
| Cadix, | 14 18 | Cadix. | 93 ½ | | | Livourne, | 97 ¾ |
| Livourne, | 95 ½ | Liſbonne | | | | Naples | 86 ¼ |
| Lyon, | 5 8e p. | Veniſe, | | | | | |
| | | Gênes, | | | | Gênes, | 95 ¾ |
| | | Livourne, | | | | Paris, | 1 ½ p. ⅝ b. |
| | | Hamb. | 33 13 16e | | | Lyon. | ¾ p ⅝ b. |
| | | | | | | Montpellier | 1 p ⅜ b. |
| | | | | | | Piaſtres, | 49 15 |

MADRID. *le 16 Janv.*

| | |
|---|---|
| Paris, | 15 6 à 7 |
| Lond. | 40 ½ |
| Amſterd. | 96 ½ |

## DE BAYONNE.

A la requête de M. *Louis Dulivier*, Conſeiller du Roi & ſon Procureur en l'Amirauté de Guienne, Siege de la Ville de Bayonne, & en exécution du Jugement rendu ſur ſon requiſitoire par M. *Joſeph de Laborde*, Sieur *de Liſſalde*, Conſeiller du Roi & Lieutenant Général audit Siege, en date du 13 Janvier 1769, il ſera procédé pardevant MM. les Officiers en ladite Amirauté, à la vente, adjudication & livraiſon des effets & marchandiſes *avariés & bénéficiés*, ſauvés du Navire François l'*Amérique*, commandé par le ſieur *Martin Minbielle*, naufragé à la côte de *Subernoa*, & ce aux clauſes & conditions qui ſeront fixées lors de ladite vente, & que les offres, encheres & ſurencheres ſeront reçues, ſçavoir les premiers le 19 de Janvier à 9 heures du matin, dans l'Auditoire de la Cour de la Bourſe de Bayonne ; les ſecondes, le 30 ſuivant à la même heure & audit lieu ; & les troiſiemes avec l'adjudication, s'il y écheoit, le 14 Février prochain à neuf heures du matin, dans l'Hôtel-de-Ville de Saint Jean-de-Luz, où la Juſtice ſe tranſportera.

Ces effets & marchandiſes ſont diſtribués en 93 lots, qui comprennent :

Vingt-trois pieces & coupons de fil fin, fond blanc, du Bearn ; 24 douzaines ou coupons *idem* de cholet, de pluſieurs couleurs & façons ; 28 douzaines ou coupons *idem* ; 29 douzaines ou coupons *idem* ; 30 douzaines ou coupons *idem*, à bandes roſes & bleues, fond blanc ; 30 douzaines ou coupons *idem* ; 23 douzaines ou coupons *idem*, dont un de coton ; 25 douzaines ou coupons *idem*, tout fil ; 24 douzaines ou coupons *idem* ; 3 coupons de ſangalette noire, quelques petits morceaux de gros de Tour noir, un paquet de mouchoirs de fil déchirés, quelques boutons de cuivre, & 8 coupons de mauvaiſe toile blanche, en bloc ; 15 pieces de toile rayée d'environ 7 ſeizièmes de large ; 17 pieces *idem*, auſſi d'environ 7 ſeiz. de large ;

16 p. de toile flamb. d'environ 7 ſeiz. de large; 8 pieces de toile à carreaux d'environ 7 ſeiz. de large ; 12 pieces de toile *idem ;* 16 pieces ou coupons de ginga d'environ demi-aune de large ; 6 pieces ou coup. de cœtif fin, ſur 3 quarts de large ; 6 pieces ou coup. *idem ;* 7 douz. de bas de fil à femme & enfant ; 18 douz. & demie de bas de fil à homme ; 11 douz. de paires de chauſſettes de fil à homme ; 100 coup. de batiſte de 3 à la piece ; 89 coup. *idem ;* 30 demi-pieces de batiſte pliées en long ; 32 demi-pieces *idem ;* 10 pieces ou coup. de mouſſeline ordinaire, d'environ 3 quarts de large ; 3 pieces de toile blanche d'environ 2 aunes & demie de largeur ; une piece de toile blanche d'environ 5 ſixièmes de largeur, 3 coup. de linge ouvré d'environ une aune 3 quarts de large, & 2 coup. de ſerviettes auſſi ouvrées ; 13 pieces ou coup. de toile blanche fine d'environ 2 tiers de largeur ; 13 pieces ou coup. de toile blanche d'environ 7 huit. de largeur ; 12 pieces ou coup. de toile non battue ; 18 pieces ou coup. *idem ;* 12 pieces ou coup. *idem ;* 12 peices ou coup. *idem ;* 18 pieces ou coup. *idem ;* 10 pieces ou coup. de toile de ménage, ſur 7 ſeiz. de largeur ; 6 pieces ou coup. *idem* d'environ 5 huit. de largeur, & une autre piece ou coupon ſur 2 tiers ou environ auſſi de largeur.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

*Le Magaſin du ſieur Lorriague, où ſeront ces effets, ſera ouvert le 13 de Février le matin & le ſoir.*

## De Nantes, *le 20 Janvier 1769.*

### *Navires en armement.*

Les Navires François la *Marie Claire* de 300 tonneaux, Capit. *Dupleſſis*, Armateur M. *Forget ;* le *Lion* de 70 tonneaux, Capit. *Cary ;* la *Fortune* de 70 tonneaux, Capitaine *Berlamont ;* les *Deux Henriettes* de 100 tonneaux, Capit. *Gatineau*, ſont en charge dans le Port de Nantes ; le premier pour la Martinique ; le ſecond & le troiſième pour Dunkerque ; le quatrième pour Lisbonne.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce Port quatre Navires Etrangers ; ſçavoir, l'*Attente* de 100 tonneaux, Capit. *Abraham Breduis*, Interprete le ſieur *Odiette* pour Roterdam ; le *Jeune Samuel* de 150 tonneaux, Capit. *Jan Jans Koffer*, Interprete le ſieur *Van Neunen* pour Middelbourg ; les *Deux Sœurs* de 160 tonneaux, Capit. *Age Obbes*, même Interprete qu'au précédent, pour Bruges ; la *Notre-Dame de Begogne*, de 102 tonneaux, Capit. *Joſeph Delmello*, Courtier le ſieur *Gros*, pour Rochefort.

## De Bordeaux, *le 16 Janv.*

*Suite des Navires en coutume pour les Iſles.*

N°. 67, le *Port de Paix*, Armateurs MM. *Virazel & Ducoz*, Courtier le ſieur *Chevret ;* 68, la *Flore*, Armateur M. *Monter*, Courtier le ſieur *Guimounet ;* 69, l'*Eſperance*, Armateur M. *P. Texier ;* 70, la *Comteſſe de Blot*, Armateur M. *Faurès*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret ;* 71, la *Guadaloupienne*, Armateur M. *P. J. Boyer*, Courtier le ſieur *Guimounet ;* 72, les *Deux Amis*, Armateur M. *Charrier Oncle ;* 73, l'*Aimable Marthe*, Armateur M. *Charretier*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret ;* 74 le *S. Pierre*, Armateur M. *Martin*, Courtier le ſieur *Jude ;* 75, les *Quatre Freres*, Armateurs MM. *Fenelon freres*, Courtier le ſieur *Chevret ;* 76, la *Marquiſe de Gange*, Armateur M. *Baas*, Courtier le ſieur *Delmeſtre ;* 77, la *Société* de Bayonne, Armateur *M. Chandieu jeune*, Courtier le ſieur *Guimounet ;* 78, le *Neptune*, Armateur M. *Mallac*, Courtier le ſieur *Chevret.*

### Prix *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 28 Janvier 1769.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Or de Portugal, à . . . | 713 | | | marc. |
| Du Mexique à . . . | 705 | | | |
| Du Perou à . . . . | 698 | | | |
| Les guinées à . . . . | 711 | | | |
| Ducats à . . . . . | 97 | 10 | | once. |
| Or fin à 23 k. 31. 32 à . | 98 | 10 | 15 | |
| Or à 20 karats à . . . | 83 | 10 | | |
| L'argent à 11 d. 20 g. à . | 54 | 5 | | marc. |
| *Idem* à 11 d. 10 g. à . . | 52 | 5 | | |
| Piaſtres, . . . . . | 48 | 17 | 6 | |

*Prix des chanvres de Bordeaux, le 19 Janv.*

Chanvre de pays, premiere qualité ; 25

liv. 10 ſols à 26 liv.; ſeconde qualité, 23 l. à 24 liv.; chanvre riga, belle qualité, 26 liv.; Petersbourg *idem*; Konisberg, 24 liv. 10 ſols, 25 liv. & 25 liv. 10 ſols; cordages premiere qualité, 28 liv.; ſeconde qualité pour l'Amérique, 19 liv. & 20 liv. juſqu'à 22 liv.; eau-de-vie, 140 liv. les trente-deux veltes.

*Les prix courans des denrées de l'Amérique ſont les mêmes que ceux du 14 Décembre 1768.*

## *FINANCES.*

### ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

*Du 12 Décembre 1768.*

Qui ordonne que les Parties prenantes qui n'auront point été employées dans les états du Roi de l'année 1767, faute d'avoir repréſenté leurs titres nouvels, ſeront compriſes par doublement dans les états qui ſeront dreſſés pour l'année 1768 & les ſuivantes, après avoir ſatisfait à la repréſentation: Et qui fixe les époques de ladite repréſentation, pour être employées dans les états des années 1768, 1769, 1770 & 1771.

*Autre, du 14 Décembre 1768*, qui modere, à commencer du premier Janvier 1769, les droits de marc d'or, d'enregiſtrement chez les Gardes des rôles, ſceau & autres frais de proviſions des Offices vacans & autres réputés tels, qui ſeront levés aux Revenus Caſuels.

*Autre, du 8 Août 1768, & Lettres-Patentes ſur icelui, regiſtrées en la Cour des Aides le 7 Décembre 1768*, qui ordonnent que tous les Maitres de Poſtes du Royaume, ſans exception, ſeront tenus, pour jouir des privileges & exemptions à eux accordés, de faire enregiſtrer leurs brevets aux Greffes des Elections; & dans les Pays d'Etats & autres Provinces où il n'y a point d'Elections, aux Greffes des Sieges royaux, dans l'étendue deſquels leurs poſtes & biens propres ou à ferme, ſeront ſitués, ſans qu'on puiſſe rien exiger d'eux pour cet enregiſtrement.

## DÉCLARATION DU ROI,

*Donnée à Verſailles le 8 Septembre 1768. Regiſtrée en la Cour des Aides.*

Pour faire jouir les Officiers de la feue Reine des priviléges des Commenſaux de la Maiſon du Roi.

*Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.*

| PAYEURS. *MM.* | Parties. | Lettres. | Proc. p^t. J. 1769. |
|---|---|---|---|
| L'Empereur, | 1re | A. | 3 |
| Gaultier, | 8e. | D. | 1 |
| De la Rue, | 22e. | J. | 4 |
| Bardin, | 36e. | M. | 4 |
| De la Bretaiche, | 40e. | J. | 1 |
| Meulan, | 44e. | E. | 1 |
| Lenoir, | 45e. | A. | 4 |
| De Montal, | 46e. | C. | 3 |
| Deſplaces, | 61e. | A. | 1 |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Janv. 1769.* | *Jeudi 26.* | *Vendredi 27.* | *Sameedi 28.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. | 1180 | 1180 | 1182 ½ |
| Emp. de la Com. | 425 | 425 | 425 |
| Prom. à 5 p ⅌. | 20 | 20 | |
| Prom. à 4 p ⅌. | 42 ½ | 42 ½ | 42 |
| Ac. des Fermes. | 855 | 852 ½ | 850. |
| Amortiſſement. | | | |
| 2 ſ. p. l. du Dix. | 9 | 8 ½ | 9 |
| 3e. Loterie. | | 1 p ⅌ b. 1769 au p | 1 p ⅌ b. 1769 au p. |
| Annuités. | | 301 (1770 | 301 (1770 |
| Coup. d'An. | 60 | 60 | 60 |
| Emp. de 50 mil. | 39 | 39 38 ½ | 38 ½ |
| Emp. de 30 mil. | 40 | 40 | 40 |
| Col. 1759. | | | |
| Canada. | 46 | 46 | 45 ½ |
| 4e. L. Epoques. | 14 ½ 15 | 14 ½ | 15 12e 20 |
| Nouette | 40 | 40 | 40 |
| Ac. de la caiſſe | 1060 | | 1055 |
| Bill. de la Com. | | | |
| CONTRATS. | | | |
| tirage de la C. | 2e 408 5e 350 | 2e 408 5e 349 | 2e 408 5e 350 |
| Sur la Ville | | | |

# SUPPLÉMENT
## A LA GAZETTE N°. 9.

### DU HAVRE.

#### Arrivée de Navires.

Du 17 au 22 Janvier 1769, il eſt entré dans ce Port 2 Bâtimens François & 2 Etrangers; ſçavoir, la *Baronne d'Houdevanne*, Capitaine *Maurice* du Havre, parti de ce Port le 21 Août 1767 pour Guinée, venant du Port au Prince, où il a vendu 187 Noirs de 211 qu'il avoit traités, ſorti du Port au Prince le 7 Octobre 1768, relâché le 2 Décembre à Portsmouth, le 31 à Dunkerque, le 9 Janvier 1769 à Dieppe, & enfin rentré au Havre après 102 jours de route; la *Marie Catherine*, Capitaine *Bourbonnois* du Havre, venant de Rouen chargé de bois de conſtruction en relâche pour Breſt; le *Thomas & Marie*, Capitaine *Trampton* Anglois, venant de Limerick chargé de bœuf; la *Victoire*, Capitaine *Sublia* Hollandois, venant d'Amſterdam avec un grenier de froment.

#### Départ de Navires.

Du 16 au 22 Janvier il eſt ſorti de ce Port 9 Navires François & 13 Etrangers; ſçavoir, des premiers, le *Trudaine*, Capit. *Lanneau* de Painpol, allant à Rouen avec ſon chargement de fruits, bois, coton & vin embarqués à Lisbonne; l'*Amitié*, Capitaine *Lomy* de Saint Valeri, venu de Rouen le 16 parti pour Londres avec 12200 liv. d'indigo chargé au Havre; le *Symbole de la Paix*, Capitaine *Becquet*, allant à Cadix, à Marſeille & à Alicante chargé de quelques marchandiſes; la *Françoiſe*, Capitaine *Joille* allant à Toulon; l'*Inconſtante* (*), Capitaine *Barbé*, allant à Marſeille; la *Récolte*, Capitaine *Nicolon*, allant à Nantes; le *Neptune*, Capitaine *Gauvain*, allant à Saint Malo; le *Saint Jean*, Capitaine *Blavet*, allant à la Rochelle; le *Saint Pierre*, Capitaine *Verhaage*, allant à Dunkerque ſur leſt ainſi que les cinq précédens; des Etrangers, le *Jeune Jocob*, Capitaine *Douwes Jacobs*, Hollandois ainſi que les ſept qui ſuivent, allant à Rouen avec un médiocre reſtant de marchandiſes priſes à Hambourg; l'*Eſpérance*, Cap. *Heer*, allant à Amſterdam chargé de 87000 liv. de café, dont 44000 pris à Honfleur; la *Ville d'Oudeboon*, Capitaine *Lyn*; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Hulker*; la *Paix*, Capitaine *Harder*; la *Demoiſelle Suzanne*, Capitaine *Meyerdick*; le *Dirk Willems*, Capitaine *Mackland*; la *Dame Anne*, Capitaine *Doukes*, allants, le premier à Lisbonne, les trois ſuivants à Bordeaux, le cinquiéme en Angleteere, & le ſixiéme à Nantes; le *Pennington*, Capitaine *Fennel*, Anglois ainſi que les trois ſuivants allant à Vittehaven; le *Robert*, Capitaine *Joderſon*, allant à Sunderland; la *Hetite Pelene*, Capitaine *Meſſanger*, allant à Lisbonne; la *Primeroze*, Capitaine *Craidford*, allant à Newcaſtle tous ſur leſt; la *Victoire*, Capitaine *le Melida* de Bilbao, allant à Saint Ander ſur leſt.

(*) *Ce Navire doit prendre à Marſeille un chargement pour le Cap François.*

### DE ROUEN.

*Suite de l'Etat général des bleds, ſeigles &c. venus dans ce Port pendant le ſecond trimeſtre de l'année 1768, tant pour être conſommés dans cette Province, que pour paſſer à Paris, & noms des Ports François ou Etrangers d'où ils ont été apportés*; ſçavoir:

#### En Avril.

De *Pont-l'Abbé*, 1 grenier de froment, 1 grenier de ſeigle; de *Vannes*, 2 greniers de froment, d'*Aurai*, 1 grenier dito; de *Billiers*, 1 grenier dito; de *Saint Gilles*, 3 greniers dito; de *Beauvoir*, 4 greniers dito; du *Havre*, 2 greniers dito; de *Port Bail*, 1 grenier dito, de *Croiſic*, 2 greniers dito; de *Nantes*, 19 greniers 126 ſacs dito, 50 ſacs de ſeigle; de *Bretagne*, 4 greniers 40 tonneaux de froment, 2 greniers de ſeigle; de *Marans*, 2 greniers de froment, 1 grenier de ſeigle; de *Bordeaux*, 95 tonneaux de froment, 10 barils de farines; de *Quillebœuf*, 1 grenier de froment; de *Quimperlé*, 1 grenier de ſeigle; de *Saint Malo*, 2 greniers de froment,